



LOT-ET-GARONNE
47140

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le 17 mai
Le conseil municipal de la commune de Massels
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI, Maire.

Nombres de conseillers: Date de convocation du conseil municipal 13 mai 2019

En exercice : 11

Présents : Mmes LALO Régine, GIBBS Anne- Marie,
Mrs BARRIERES Bernard, HABOUZIT Thierry, PICCOLI
Jacques, Mr CALMETTES Jacques, DORDÉ François, PINEDE
Daniel

Excusée : Mme GRONDIN Sylvia, BANNEAU Gabriel,
SALEVIEILLES Franck

Présents : 8

Votants : 8

Secrétaire de séance : Mr HABOUZIT Thierry,

ORDRE DU JOUR

- 1) Création d'un lotissement communal- choix du géomètre
- 2) Sécurisation des traversées piétonnes du village de Lacardayre- résultat de l'appel d'offre
- 3) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation, de modifier l'ordre du jour ainsi qu'il suit :

Ajout de 1 sujet :

**-REALISATION DE L'ADRESSAGE NORMALISE- VALIDATION DU PROJET
CREATION DE VOIRIE**

2019-15

CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2018-32 du 05 septembre 2018 concernant les travaux d'aménagement de terrains communaux situés à Lacardayre, commune de MASSELS.

Les membres du conseil municipal avaient donné pouvoir à Mr le Maire afin de contacter les services de l'Etat susceptible d'aider à la réalisation d'emménagement de ces terrains.

Mr le Maire a donc contacté le CAUE du Lot et Garonne (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) afin de réaliser un cahier des charges.

Ce cahier des charges, réalisé par Mme Nathalie Hérard comprend l'étude préliminaire de faisabilité afin de préparer une demande de certificat d'urbanisme.

Après l'instruction de ce CU par les services de la DDT et en fonction de la réponse, un permis d'aménager pourra être envisagé.

Trois cabinets de géomètres experts ont été contactés pour la réalisation d'un devis concernant ce projet :

- ALIENOR GEOMETRES EXPERTS François Camiade (Agen)
- SELARL DE GEOMETRES-EXPERTS (Marmande)
- SARL BERTHIER G.E (Agen)

Dont détail ci-dessous :

	ETUDE FAISABILITE HT	PERMIS D'AMENAGER	COÛT TOTAL HT
ALIENOR GEOMETRE CAMIADE	4 950.00€	14 000.00€	18 950.00€
SELARL DE GEOMETRE	5 300.00€	14 500.00€	19 900.00€
SARL BERTHIER	5 000.00€	14 900.00€	19 900.00€

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après délibération

- **Décide** de retenir l'offre du cabinet ALIENOR GEOMETRES EXPERTS, pour son offre d'un montant total de **18 950.00€HT soit 22 740.00€ TTC.**
- **Autorise** Mr le maire à signer tous documents administratifs relatif à ce lotissement
- **Constate** que la délibération est approuvé à 8 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2019-16

SECURISATION DES TRAVERSEES PIETONNES AU BOURG DE LACARDAYRE- CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire retrace le projet de sécurisation des traversées piétonnes au bourg de Lacardayre.

Une consultation en procédure adaptée article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 29 février 2018 avec parution dans le journal "Le Sud-Ouest"

le 12 mars 2019, pour la dévolution des travaux de cette opération dont le coût global est estimé à 98 798.48€ HT soit 118 558.17€ TTC.

La commission "d'ouverture des plis" s'est réuni le 25 avril 2019 dans le respect des règles de la commande publique. Les entreprises suivantes sont pressenties :

N° Désignation	Entreprise	Offre HT
01-Feux tricolores aux deux carrefours	CITELUM	62 622.65
02- Signalisation verticales- panneaux de signalisations	SIGNATURE	2 068.40
03- Signalisation horizontale-marquage au sol	SIGNATURE	3 792.08
04- Panneaux de 1.50 X2 (optionnel)	SIGNATURE	1 156.00
05- Radars pédagogiques version solaire (optionnel)		
06 – défibrillateur (optionnel) Formation sur site	SIGNATURE	1 450.00 105.00
Panneaux d'entrée de ville	SIGNATURE	970.00
COUT TOTAL DES TRAVAUX HT		71 008.13

L'assemblée doit autoriser Mr le Maire à signer lesdits marchés avec les entreprises retenues pour un montant total hors taxes de **70 008.13€**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

1°) – **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles du marché relatif à cette opération avec les entreprises ci-dessous :

N° Désignation	Entreprise	Offre HT
01-Feux tricolores aux deux carrefours	CITELUM	62 622.65
02- Signalisation verticales- panneaux de signalisations	SIGNATURE	2 068.40
03- Signalisation horizontale-marquage au sol	SIGNATURE	3 792.08

04- Panneaux de 1.50 X2 (optionnel)	SIGNATURE	1 156.00
05- Radars pédagogiques version solaire (optionnel)		
06 – défibrilateur (optionnel) Formation sur site		1 450.00 €HT 105.00€ HT
Panneaux d'entrée de ville	SIGNATURE	970.00€ HT
COUT TOTAL DES TRAVAUX HT		71 008.13

2°) - **Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

2019-17

**REALISATION DE L'ADRESSAGE NORMALISE- VALIDATION DU PROJET
CREATION DE VOIRIE**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire de MASSELS, LOT-ET-GARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
8 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention**

Décide la création des voies libellées et des numéros de voirie suivants:

N°	Libellé voie
611	Route de Lacardayre
655	Route de Lacardayre
701	Route de Lacardayre
709	Route de Lacardayre

746 Route de Lacardayre
785 Route de Lacardayre
905 Route de Lacardayre
949 Route de Lacardayre
971 Route de Lacardayre
50 Route de Saint Pierre
256 Route de Saint Pierre
260 Route de Saint Pierre
308 Route de Saint Pierre
310 Route de Saint Pierre
314 Route de Saint Pierre
316 Route de Saint Pierre
320 Route de Saint Pierre
1419 Route de Saint Pierre
1480 Route de Saint Pierre
1643 Route de Saint Pierre
1723 Route de Saint Pierre
1735 Route de Saint Pierre
1741 Route de Saint Pierre
1749 Route de Saint Pierre
2029 Route de Saint Pierre
2066 Route de Saint Pierre
55 Impasse de l'Eglise
131 Impasse de l'Eglise
145 Impasse de l'Eglise
192 Impasse de l'Eglise
68 Chemin de la Plaine
134 Impasse Doumenq
208 Impasse Doumenq
229 Impasse Doumenq
574 Route Paul Froment
578 Route Paul Froment
309 Chemin de la Tancanne
332 Chemin de la Tancanne
401 Chemin de la Tancanne
489 Chemin de la Tancanne
547 Chemin de la Tancanne
574 Chemin de la Tancanne
641 Chemin de la Tancanne
450 Impasse de la Mélounayre
985 Route de Massoules
92 Impasse du château
275 Impasse du château
311 Impasse du château
178 Chemin de Gélade
180 Chemin de Gélade
476 Chemin de Gélade
550 Chemin de Gélade
444 Chemin de Sainte Quiterie
731 Chemin de Sainte Quiterie
236 Impasse Marabal
500 Impasse Marabal

682 Impasse Marabal
557 Chemin des vergers
623 Chemin des vergers
625 Chemin des vergers
629 Chemin des vergers
1257 Chemin des vergers
709 Route de Saint Amans
891 Route de Saint Amans
25 Impasse Momplaisir
61 Impasse Momplaisir
190 Impasse Momplaisir
307 Impasse Momplaisir
401 Impasse Momplaisir
461 Impasse Momplaisir
582 Impasse Momplaisir
601 Impasse Momplaisir
40 Chemin du Plateau
604 Chemin du Plateau
792 Chemin du Plateau
1030 Chemin du Plateau
1364 Chemin du Plateau
1370 Chemin du Plateau
1442 Chemin du Plateau
1507 Chemin du Plateau
52 Route de Beauville
38 Impasse Tambouret

Conformément à la cartographie jointe en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

SIGNATURES

Mr PICCOLI Jacques

Mr HABOUZIT Thierry

Mr CALMETTES Jacques

Mr BANNEAU Gabriel

Excusé

Mr BARRIERES Bernard

Mr DORDE François

Mme LALO Régine,

Mr PINEDE Daniel,

Mme GIBBS Anne Marie

Mme GRONDIN Sylvia

Excusée

Mr SALEVIEILLES Franck